



Des colos 100% vacances, pour les enfants et les adolescents !

FICHE D'INSCRIPTION ÉTÉ 2017

1 Avant toute inscription, contactez-nous pour connaître la disponibilité des places.

2 Renseignez les informations ci-dessous :

	1er enfant	2ème enfant
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Sexe	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Séjour choisi		
Dates		
Départ souhaité <small>(*nous offrons la possibilité de partir de Nancy, Mulhouse, Belfort ou Montbéliard selon les séjours)</small>	<input type="checkbox"/> Accueil sur place <input type="checkbox"/> Sélestat <input type="checkbox"/> Strasbourg (+ 30€) <input type="checkbox"/>* (+ 50€)	<input type="checkbox"/> Accueil sur place <input type="checkbox"/> Sélestat <input type="checkbox"/> Strasbourg (+ 30€) <input type="checkbox"/>* (+ 50€)

3 Précisez les coordonnées des parents :

Nom du responsable légal	
Prénom	
Adresse	
Code postal, Ville	
Téléphone privé	
Téléphone portable	
E-mail	

4 J'accepte que l'ensemble des documents me soit transmis par e-mail :

OUI NON

5 J'ai eu connaissance du séjour par :

L'école L'Écho d'Alsace Le site internet
 La presse Le C.E
 Le catalogue Autre

6 Je, soussigné

certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses des Conditions Particulières de l'A.V.S et y souscrire totalement.

Je joins un chèque d'un montant de 155 € à l'ordre de l'AVS.

A, le 2017.

Signature :

7 Retournez cette fiche à : **A.V.S.**
2, rue du Stade
67600 SELESTAT

Tel : 03 88 92 83 13
E-mail : contact@avs67.fr
www.avs67.fr

CONDITIONS PARTICULIÈRES AVS

Toute inscription à l'un des séjours proposés par l'AVS implique l'acceptation des présentes conditions.

INSCRIPTIONS

L'inscription dans un séjour est soumise à l'adhésion à l'Association et au paiement de la cotisation. Cette cotisation n'est pas incluse dans le prix des séjours, son montant est de **10 €** par famille pour l'année. Elle n'est jamais remboursable.

Toute inscription ne pourra être valable que si elle comporte :

- une fiche d'inscription par jeune, soigneusement remplie ;
- un acompte de **155 €** (chèque à l'ordre de l'AVS).

En cas d'inscription tardive (moins de 15 jours avant le départ), la totalité du prix du séjour sera versée. L'âge de l'enfant devra impérativement être compris dans la tranche d'âge du séjour. Le départ de l'enfant ne pourra s'effectuer qu'après versement de l'intégralité des sommes dues.

TARIFS

Nos tarifs sont calculés au plus juste au 1er février et comprennent l'ensemble des prestations, à l'exception de l'argent de poche et des frais médicaux (voir aussi « soins médicaux » plus bas). Des fluctuations économiques ou modifications de prix, peuvent amener des changements de tarif selon les dispositions légales.

Les prix indiqués comprennent :

- l'hébergement en pension complète ;
- les transports sur place ;
- les activités ;
- l'encadrement pédagogique et sportif qualifié ;
- la couverture d'une assurance civile ainsi que tout le matériel nécessaire pour les visites et excursions.

Selon votre lieu de départ, un complément de prix peut être demandé. Les prestations non utilisées ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

FINANCEMENT

L'AVS accepte les Bons de Vacances CAF ou Caisse Agricole ainsi que les Chèques Vacances (les joindre à la fiche d'inscription s'ils sont en votre possession).

Nous pouvons étudier avec vous toute possibilité de règlement échelonné, dès l'inscription. Dès la fin du séjour, nous pouvons vous délivrer une attestation qui vous permettra de solliciter la participation de votre C.E., Municipalité, Service Social ou Ministère de Tutelle.

ORGANISATION

Nous mettons en œuvre des moyens professionnels rigoureux pour l'organisation matérielle et logistique des séjours. Cependant nous déclinons toute responsabilité quant aux modifications de dates ou de programmes dues à des cas de force majeure.

Les contraintes de transport peuvent nous amener à modifier certaines dates de séjours. Les photographies des catalogues ne sont pas contractuelles et ne reflètent pas forcément avec exactitude les lieux et les activités proposées.

ANNULATION

Pour toute annulation, une retenue forfaitaire de **50 €** pour frais de dossier est appliquée, majorée de :

- 10 % du prix du séjour si l'annulation intervient entre 15 et 30 jours avant le début du séjour.
- 20 % du prix du séjour si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début du séjour.

Dans tous les cas d'annulation, veuillez nous avertir par courrier recommandé.

En cas de retour prématuré pour convenance personnelle ou en raison du comportement de l'enfant, tous les frais seront à la charge de la famille, sans possibilité de remboursement du prix du séjour.

L'AVS se réserve le droit, si nécessaire, de modifier ou d'annuler un séjour. A défaut de trouver un séjour de substitution, l'association remboursera l'intégralité des sommes versées.

LES ACTIVITÉS

Éducatives, sportives ou culturelles, elles correspondent à l'évolution des loisirs et contribuent au développement personnel de l'enfant, elles ne sont pas une fin en soi. Sauf mention « stage », elles ne seront pratiquées qu'à titre d'initiation ou de découverte (1 à 3 séances pour le séjour).

Toute modification du programme d'activités liée à la motivation ou au bon vouloir du participant ainsi qu'aux conditions météorologiques ne saurait être imputée à l'association.

TRANSPORTS

En dehors de séjours ne proposant que l'accueil sur place et sauf mention contraire, le prix des séjours inclut le transport au départ de Sélestat. Sauf mention spéciale, les transports s'effectuent en car ou en train.

Le prix du transport ne sera pas remboursé lorsque l'enfant est déposé et / ou recherché sur le lieu du séjour.

ASSURANCES

L'assurance MAIF et Inter Mutuelles Assistance, comprise dans le prix du séjour, couvre l'ensemble des activités et transports organisés par l'AVS. Enfants et jeunes bénéficient de toutes les garanties à l'exception des risques de vandalismes et de vol : par conséquent, ne confiez pas d'objets de valeur à votre enfant.

L'AVS ne sera pas responsable en cas de perte ou de vol survenu durant le transport ou le séjour sauf si les objets concernés ont été confiés à la garde du directeur du séjour.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'AVS se réserve le droit d'exclure à tout moment un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger sa sécurité ou celle du groupe. En cas d'exclusion, les frais occasionnés par le retour seront à la charge des familles et aucun remboursement du séjour ne sera possible.

Si l'enfant est sujet à des troubles ou présente un handicap, contactez-nous afin de nous le signaler et de nous permettre de prendre les mesures et précautions nécessaires.

SOINS MÉDICAUX

Les frais liés aux soins médicaux (médecin, dentiste, pharmacie...) seront avancés par l'organisateur du séjour puis refacturés aux familles. Suite au paiement, qui devra être effectué (par chèque bancaire ou numéraires) au plus tard lors du retour de l'enfant, elles recevront les feuilles de soins pour percevoir le remboursement Sécurité Sociale et mutuelle.

SÉJOURS A L'ÉTRANGER et/ou PASSAGE de FRONTIÈRES

Pour les séjours à l'étranger ou avec déplacement à l'étranger, les participants devront impérativement se munir des documents suivants :

- carte d'identité ou passeport ;
- autorisation de sortie du territoire accompagnée de la copie de la pièce d'identité du représentant légal signataire ;
- carte européenne d'Assurance Maladie délivrée par la CPAM de votre secteur.

En l'absence de papiers d'identité et de l'autorisation de sortie du territoire le jour du départ, l'enfant ne pourra pas participer au séjour !

UTILISATION DE L'IMAGE

L'AVS se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal. Il vous suffit de nous en informer par courrier dans le délai d'un mois à l'issue du séjour.